

Lettre d'Information

Editorial

N°4 DECEMBRE 2008

La réflexion que le CERSA entend développer au cours du prochain contrat se situe dans le prolongement des recherches menées dans le cadre du précédent contrat (2005-2008) : il s'agira de s'interroger sur les formes nouvelles de régulation appelées par le développement de sociétés confrontées à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement. S'appuyant sur les points de l'équipe et sur la visibilité, nationale et internationale, que ses membres ont acquise dans une série de domaines, les recherches seront sous-tendues par un ensemble de questions transversales :

–celle des nouveaux enjeux d'une régulation qui vise à conforter la cohésion de sociétés menacée par le développement des flux transfrontières et la fragmentation toujours plus grande du social, mais aussi à améliorer sans cesse les performances collectives, au nom d'un impératif de compétitivité ;

–celle des nouveaux niveaux de régulation, la régulation étatique étant désormais prise en tenaille entre les dispositifs construits en dehors ou au-dessus des États et les dispositifs territorialisés conçus en fonction d'une logique de proximité ;

–celle des nouveaux acteurs de régulation, les acteurs privés étant de plus en plus amenés à intervenir dans les processus de régulation, à travers les pratiques de partenariat, de délégation ou d'externalisation ;

–celle enfin des nouveaux instruments de régulation, les technologies de l'information et de la communication mais aussi les outils de gestion forgés par le New Public Management semblant offrir le moyen, sans doute illusoire, de remédier aux failles de la normativité juridique.

Jacques Chevallier

Directeur du CERSA

S O M M A I R E

Editorial	p 1
Séminaires	p 2
Thèses en cours	p 4
Thèses soutenues	p 5
Ouvrages	p 6
Nouvelles de l'équipe.....	p 12
Informations pratiques	p 14

Le droit de l'égalité et les politiques publiques de lutte contre les discriminations

Organisé par Daniel Borrillo

Depuis l'année dernière le séminaire est une activité commune avec le cycle de conférences d'activité des droits de l'Homme au CREDOF.

Ce séminaire permet de discuter de l'évaluation des politiques publiques, des normes juridiques et de pratiques sociales en matière d'affirmation de l'égalité et de lutte contre les discriminations dans nos sociétés multiculturelles.

Ces questions sont devenues en France un enjeu politique majeur. Le dépassement de la vision républicaine traditionnelle fondée sur l'universalisme abstrait ainsi que la différenciation entre discrimination et exclusion, ont permis l'inscription sur l'agenda politique français d'une véritable politique publique antidiscriminatoire. Grâce à l'impulsion du droit communautaire, le dispositif légal français s'est également enrichi de nouveaux outils comme la discrimination indirecte ou le renversement de la charge de la preuve. La création d'une autorité administrative de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) témoigne de l'engagement politique de la France dans cette matière. Les séances se dérouleront à la Faculté de droit de l'Université de Paris X-Nanterre.

NB : Les séances seront annoncées sur le site internet du CERSA

Séminaire des doctorants

**Organisé par Virginie Lanceron et Mathieu Laurent
Salle de réunion du CERSA**

Créé à l'initiative des doctorants du CERSA dans le cadre de leur participation aux activités de l'équipe, le séminaire a pour objet de permettre aux doctorants et aux jeunes docteurs de présenter les grandes orientations de leurs travaux en cours ou achevés. A la suite de la présentation, une discussion est ouverte, portant non seulement sur les résultats de la recherche, mais aussi sur la méthode et les difficultés rencontrées. Ce rendez-vous aide les doctorants à se tenir informés des problématiques de recherche développées dans leur discipline. Il est l'occasion d'échanges avec des chercheurs confirmés, puisque des discutants référents y apportent leur participation.

Le séminaire est bien entendu ouvert aux autres doctorants de l'Ecole doctorale de droit public interne, science administrative, science politique, information et communication de l'Université Paris 2 qui souhaiteraient y assister.

NB : Les séances seront annoncées sur le site internet du CERSA

La réforme de l'Etat dans les pays post-communistes

**Organisé par François Frison-Roche et Anne Gazier
Salle de réunion du CERSA**

L'actualité a incité les organisateurs du séminaire à consacrer les trois séances de l'automne 2008 à la région des Balkans avec l'intervention le mercredi 22 octobre 2008, de M. Thomas Frachery, doctorant (droit public) et allocataire de recherche à l'Université Panthéon-Assas, Paris II, qui nous a parlé de la difficile réforme de l'Etat en Albanie.

Le mercredi 19 novembre 2008, c'est Mme Odile Perrot, docteur en science politique, qui nous présentera une communication sur "les premiers pas du Kosovo indépendant ". Sa thèse intitulée "Les équivoques de la démocratisation sous contrôle international. Le cas du Kosovo 1999-2007" (prix 2007 de la fondation Varenne), a été publiée aux éditions LGDJ.

Enfin, le mercredi 17 décembre 2008, c'est Mme Ana Rajcevic-Garcia, doctorante à l'université Sophie-Antipolis de Nice, qui nous parlera de la Bosnie-Herzégovine " La réforme constitutionnelle, le scrutin local d'octobre et le rapprochement avec l'Union européenne ".

Le programme du début de l'année 2009 (de janvier à mai) comprendra plusieurs intervenants dont le professeur Oleg Serebrian, député au parlement de Moldavie

Séminaire AHMOC-CERSA, 2008-2009 Administrations et États contemporains : histoire, sociologie, science politique

**Organisé par Philippe Bezes, Patrick Le Lidec,
Marc Olivier Baruch et Alain Chatriot**

Prenant la suite du séminaire « sociologie de l'administration » interne au CERSA et conduit de 2003 à juin 2007, le séminaire « Administrations et États contemporains : histoire, sociologie, science politique » est organisé conjointement par l'équipe AMHOC (Approches historiques des mondes contemporains), l'équipe du CRH (UMR CNRS-EHESS) et par le CERSA. L'objectif du séminaire est d'appréhender les fonctionnements et processus de transformations des Etats et des systèmes administratifs en mobilisant systématiquement les regards croisés de l'histoire, de la sociologie et la science politique.

Le séminaire se propose de réunir chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines de sciences sociales, s'intéressant à l'État contemporain, ses agents et ses transformations à travers de multiples angles d'analyse (organisations, groupes professionnels, élites, trajectoires et carrières, fonctionnements, réseaux sociaux, politiques publiques, pratiques concrètes, réformes, rationalisation, etc.).

Thèses en cours

- Léon ACÉVÈS**, La déontologie policière (droit public)
- Ghizlane BENSOUDA**, L'islam vu d'Europe et vécu après le 11 septembre 2001. Immigration, recherche identitaire, intégration (science politique)
- Florence BOIZARD**, La fonction administrative pré-contentieuse (droit public)
- Amélie BONNET**, Les effets de la politique communautaire d'intégration des femmes (science politique)
- Marion CHAPOUTON**, Les transformations du droit de la ville (droit public)
- Guillaume DARRIOUMERLE**, La lutte contre le dopage (droit public)
- Fabien DUPUIS**, Le rôle de l'Union européenne dans le service public de l'eau (science politique)
- Christian FERRIE**, La politique entre réforme et révolution; le sens de la position Kantienne (science politique)
- Guillaume FRADIN**, Les politiques dans les émissions de divertissement télévisées (science politique)
- Thomas FROMENTIN**, La démocratie délibérative : théories et pratiques (droit public)
- Jordi GOMEZ**, La construction d'identités transfrontalières : l'exemple catalan (science politique)
- Leila HAMPLAOUI**, L'enfant pauvre et le droit (droit public)
- Eric HERTZLER**, La libéralisation de l'enseignement universitaire public européen ; vers un modèle américain ? (droit public)
- Hyacinthe BERG**, La notion juridique de cyberguerre (droit public)
- Marion JENKISSON**, Les SDF en droit public français (droit public)
- Virginie LANCERON**, La coordination administrative : une approche comparative (droit public)
- Mathieu LAURENT**, Les structures non-partisanes comme élément de restructuration du champ politique (science politique)
- Olivier LORBLANCHET**, Les statuts spéciaux dans le droit de la fonction publique (droit public)
- Eric MANFREDI**, Les outils juridiques de la politique industrielle (droit public)
- Raphaël MATTA-DUVIGNAU**, Entre administration et gouvernement : le comité de salut public (1793-1795) (droit public)
- Valérie MOUREAUD**, Les présidentiables dans le champ politique français (science politique)
- Kevin PACCHIONI**, Les transformations du droit de l'aménagement du territoire (droit public)
- Olivier PALLUAULT**, La protection des infrastructures critiques : la genèse d'une politique américaine et son impact en France et au Royaume-Uni (science politique)
- Fernando PARDO FLOREZ**, La décentralisation de l'État en Colombie. Évolution d'une politique publique (droit public)
- Eléonore POTIER DE LA VARDE**, L'ordre juridique partisan (droit public)
- Huseyin SEVIM**, La diplomatie turque face à l'Union européenne (science politique)
- Chun Yu SHI**, La participation des habitants dans les grandes villes chinoises (science politique)
- Ana TEIXEIRA**, Les transformations du droit des contrats administratifs au Brésil (droit public)
- Mohamadou TIRERA**, L'État stratège (droit public)
- Ligia VILLAS BOAS GABBI**, La gestion des grandes villes brésiliennes (science politique)
- Karl-Henri VOIZARD**, L'État culturel (droit public)

John Alexander SANCHEZ PEREZ



Thèse de doctorat en droit public soutenue le 25 septembre 2008 :

La Décentralisation territoriale en Colombie : Une contribution juridique à l'approfondissement de l'autonomie locale

"Le propos directif de cette thèse est de contribuer à la recherche des principaux éléments de droit positif qui permettent une approche constitutionnelle du modèle colombien de décentralisation territoriale, fruit d'une longue histoire essentiellement dominée par une logique centraliste. Aujourd'hui, bien qu'explicitement consacrée par la Constitution de 1991, la décentralisation continue de connaître certaines difficultés pour trouver la place qui devrait logiquement lui revenir au sein de l'ordre juridique parce que dépourvue de sa principale garantie institutionnelle : une loi organique relative à l'organisation territoriale (LOOT). Du fait de cette omission législative, sa portée constitutionnelle a été galvaudée par des normes centralistes appliquées selon un raisonnement strictement vertical cantonnant les collectivités territoriales à une action essentiellement administrative de mise en œuvre des décisions prises au niveau central. De plus, la Constitution de 1991 n'a pas prévu de rouage intermédiaire d'articulation du centre avec l'échelon local, rendant plus difficile toute action cohérente et concertée dans les territoires. L'institution traditionnelle du gouverneur [préfet] a en effet été remplacée par un exécutif départemental élu au suffrage universel, détaché du pouvoir central mais qui redevient agent déconcentré en cas de situations exceptionnelles. Dans ce contexte, le juge constitutionnel, sous l'influence indéniable du droit français, a introduit un "référentiel constitutionnel" à l'occasion du contrôle des lois en vue d'indiquer aux pouvoirs publics comment mettre en œuvre la décentralisation territoriale selon les prescriptions de la Constitution. Cependant, cela n'a pas permis de combattre l'inertie négative du législateur quant à l'élaboration d'une LOOT, une situation qui in fine lèse les droits subjectifs des collectivités territoriales en ouvrant la possibilité d'un hypothétique engagement de la responsabilité de l'Etat du fait de cette omission. Toutefois, en l'absence de statut organique, les collectivités territoriales ont élaboré, sur le fondement constitutionnel de la "clause générale de compétence", des champs juridiques propres dont l'enchevêtrement est susceptible de mettre en péril la structure même de l'Etat unitaire. La reconnaissance de la valeur constitutionnelle de la décentralisation territoriale au profit des collectivités n'aura donc pas suffi à qualifier la Colombie d'Etat "tout à fait décentralisé". Comment peut-on en effet parler d'une telle force juridique si les compétences accordées aux collectivités ne leur permettent concrètement que d'exécuter des décisions prises au préalable par le pouvoir central ? La construction d'un modèle territorial fidèle au texte de la Constitution de 1991 ne se fera pas sans une LOOT qui devra non seulement garantir des compétences et un pouvoir normatif aux collectivités territoriales mais également, un seuil minimum d'autonomie financière sans lequel l'exercice réel de leurs attributions est compromis. Ces composantes sont insécables de la valeur constitutionnelle effective de la décentralisation territoriale colombienne.

Directeur de thèse : Jean-Michel Lemoyne de Forges.

OUVRAGES



**Michel Borgetto,
Michel Chauvière (dir.)**

Qui gouverne le social ?

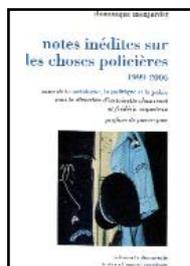
Qui gouverne le social ? Pareille question ne peut rester purement formelle. Mais comment évaluer le poids respectif des nombreux acteurs concernés ?

D'abord, ne pas séparer l'aide et l'action sociales de la Sécurité sociale, l'assistance de l'assurance : les chemins sont différents, mais, d'un pays à l'autre, la mobilisation pour garantir la protection est souvent commune. Puis, prendre acte du brouillage contemporain des frontières entre ces deux grands ensembles (multiplication des conditions de ressources, montée en puissance de la fiscalité dans le financement, progrès de la construction européenne...).

Les auteurs examinent le système de protection collective dans sa globalité ainsi que les inflexions qui ont affecté chaque composante. Ils s'attachent aux enjeux normatifs et procéduraux sous-jacents aux politiques publiques (universelles ou ciblées), aux questions institutionnelles soulevées par le jeu des acteurs (administrations, caisses, syndicats, mutualité, associations), aux stratégies développées par certains groupes professionnels ou encore aux évolutions ayant affecté le régime contentieux.

Privilégiant une démarche résolument pluridisciplinaire, puisqu'ont été mobilisés aussi bien des juristes, des historiens et des sociologues que des politistes et économistes, le présent ouvrage entend contribuer au débat suscité dans notre pays par les multiples transformations dont le social a fait l'objet ces dernières années.

Dalloz, coll. thèmes & commentaires, Paris, 2008, 284 p.



**Antoinette Chauvenet et
Frédéric Oqueteau (dir.)
Préface de Pierre Joxe
Dominique Monjardet**

Dominique Monjardet - Notes inédites sur les choses policières 1999-2006

Notes inédites sur les choses policières 1999-2006, suivi de *le sociologue, la politique et la police*, La Découverte, coll. textes à l'appui/sociologie, Paris, 2008. Dominique Monjardet (1943-2006) fut l'un des pionniers en France dans la redécouverte de l'institution policière et la démystification de son fonctionnement. Les notes inédites de son journal éclairent, dans un style limpide et sur un ton engagé, les multiples dimensions de la politique sécuritaire au début d'un siècle fertile en rebondissements : administration de la sécurité publique, réformes de l'institution policière, émeutes urbaines, tensions entre protection de l'Etat de droit et gestion du maintien de l'ordre, tentatives contrariées de mise en place d'une police de proximité. Les notes de ce sociologue trop méconnu du grand public révèlent l'originalité d'une pensée à la fois critique et constructive, sachant mettre en perspective le moindre événement d'actualité dans un système de compréhension plus général. Cette pédagogie du quotidien offre aux hommes politiques, citoyens, policiers et journalistes, d'utiles clés de lecture et un supplément d'intelligence collective pour comprendre une institution et une action policières qui n'en ont peut-être jamais eu autant besoin qu'aujourd'hui. Ce journal est complété d'une préface de Pierre Joxe, ancien ministre qui fonda l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), et par une douzaine de contributions de certains des pairs de Dominique Monjardet, qui témoignent de la fécondité exceptionnelle d'une carrière scientifique aux multiples facettes.

Contributions de : J-M. Berlière, F-Y. Boscher, J-P. Brodeur, A. Chauvenet, J-M. Erbès, P. Favre, C. Gorgeon, P. Joxe, R. Lévy, C. Mouhanna, F. Ocqueteau, G. Sanson, A. Sibille, P. Tripiet, D. Vidal, M. Wiewiorka.

La Découverte, coll. textes à l'appui/sociologie, Paris, 2008.



**Daniel Borrillo,
Thomas Formond**

Homosexualité et discriminations en droit privé

En France, l'homosexualité est généralement présentée en droit civil sous l'angle d'une liberté, de la tolérance, voire de la permissivité. L'abrogation des dernières dispositions pénales qui incriminaient spécifiquement les relations entre personnes du même sexe a été réalisée au nom de l'égalité, mais également d'une liberté de choix à respecter. Dès lors, l'homosexualité est une variante de la sexualité humaine comme l'hétérosexualité. Elle est protégée par un principe général de non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Or, une approche dans les autres branches du droit privé, fondée exclusivement sur le principe de liberté n'apparaît plus pertinente. Une nouvelle perspective de l'égalité de traitement nous conduit, au-delà de la simple tolérance, à interroger non plus l'opportunité, mais la légitimité d'une restriction ou d'une différenciation des droits et des obligations des individus en raison de leur sexualité.

La Documentation Française, coll. études et recherches, Paris, 2007, 275 p.

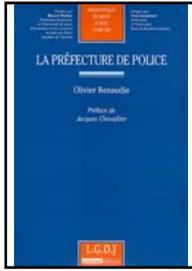


Romain Graeffly

Logement social et politique de non discrimination en Europe

La problématique de cette étude est simple : quelle valeur et quelle place dans les pratiques les pays européens accordent-ils au principe de non-discrimination ethnique au sein des politiques de logement social ? On observe une triple prise en compte : d'ordre juridique, institutionnel et gestionnaire. Elle est effectuée à des degrés divers en fonction des systèmes. En effet, certains pays ont élaboré de manière précoce une authentique politique publique en la matière : d'autres se contentent d'une simple proclamation constitutionnelle ainsi que de l'existence de textes législatifs généraux. Presque partout en Europe, des structures chargées de la surveillance et de la répréhension des actes de xénophobie et de racisme ont été fondées. Certaines détiennent une compétence généraliste : d'autres opèrent plus précisément dans le secteur du logement social. Des structures fédératives sont également apparues : elles regroupent les bailleurs spécialisés ou les représentants des communautés. L'initiative des gestionnaires, enfin, est utile tant au moment de l'attribution du logement social qu'au cours de la relation locative. Des services adéquats, favorisés notamment par les nouvelles politiques urbaines, sont proposés aux locataires.

L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, Paris, 2008, 224 p.



Olivier Renaudie

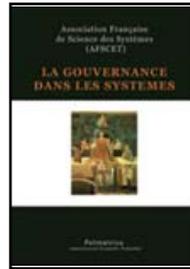
La préfecture de police

Créée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), la préfecture de police est l'institution chargée du maintien de l'ordre public à Paris et dans ses environs.

Elle constitue l'un des éléments majeurs qui distinguent le statut de Paris de celui des autres communes. Malgré son importance et sa spécificité, celle-ci a peu retenu l'attention des juristes. Ce relatif désintérêt peut surprendre dès lors que son existence est à l'origine de nombreuses questions qui intéressent le droit public, plus particulièrement le droit des collectivités territoriales et le droit de la police administrative. L'objet de cette étude est de s'interroger sur les conditions dans lesquelles une institution aussi dérogatoire au droit commun a pu être maintenue dans le paysage administratif français. La réponse à cette interrogation se fait en trois temps. Dans un premier temps, il est montré que la préfecture de police est une institution qui, bien qu'héritée de l'Ancien Régime, s'est adaptée à l'Etat moderne et s'est progressivement enracinée dans l'organisation administrative française.

Dans un deuxième temps, il est montré que son maintien s'est opéré au prix de la fiction selon laquelle elle serait une institution à la fois étatique et communale, fiction qui peut être contestée sur le plan des principes juridiques. Dans un troisième temps, il est montré que le rang de capitale de Paris ne peut à lui seul expliquer l'existence et la persistance de l'institution : si la préfecture de police a été maintenue, c'est aussi, et surtout, en raison de sa coïncidence avec un modèle d'Etat marqué par une profonde centralisation.

LGDJ, Bibliothèque de droit public, 2008.



Danièle Bourcier

La Gouvernance dans les systèmes

Cet ouvrage comporte l'essentiel des conférences magistrales et comptes rendus des vingt-trois ateliers et quatre symposiums du 6ème Congrès européen de Science des Systèmes, organisé en septembre 2005 à Paris par l'Union Européenne de Systémique (UES) et l'Association Française de Science des Systèmes (AFSCET). Les congrès de l'UES ont lieu tous les trois ans dans un pays différent et celui de Paris avait pour thème fédérateur la "Gouvernance des systèmes complexes". Ce terme de gouvernance s'inscrit dans une quête des meilleures pratiques de gestion des hommes et des ressources dans un contexte de plus en plus complexe et nouveau. Ces questions, qui se situent au carrefour des sciences et de l'épistémologie, invitent à allier la démarche transdisciplinaire et la systémique. Elles ont été largement débattues dans le cadre du Congrès, que ce soit au cours des séances plénières ou lors de la présentation des 222 communications dans les divers ateliers et symposiums. Ce Congrès a apporté la preuve que l'approche systémique, en mettant au centre de toute action l'homme et son environnement, n'est pas uniquement une réflexion conceptuelle réservée à une élite ; elle est un outil pour résoudre les problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés dans les domaines sociaux, économiques, politiques, militaires, sanitaires, éducatifs, scientifiques. La systémique se présente ainsi comme une démarche scientifique, non réductrice et humaniste. Elle ambitionne d'aider les décideurs à penser et agir dans la complexité.

Polimetria, Milan, 2007, 165-166.



Frédéric Ocqueteau

La sécurité publique à l'épreuve de la LOLF

2008, La sécurité publique à l'épreuve de la LOLF ;

l'exemple de la DDSP de Seine et Marne et de la CSP de Coulommiers

2006-2007, Rapport CERSA, ronéo, 92 p.



Anne Wyvekens

**L'Europe de la sécurité intérieure
Bilan de la création d'un "espace de liberté,
de sécurité et de justice" depuis 1997 et
étude des dynamiques à l'oeuvre**

L'Union européenne a multiplié ces dernières années les initiatives en matière de sécurité intérieure pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic de drogues... : création d'un mandat d'arrêt européen, mise en place d'Eurojust pour faciliter les poursuites à l'échelle européenne, renforcement d'Europol, harmonisation des législations nationales.

C'est en 1997 que le Traité d'Amsterdam inscrit la création d'un "espace de liberté, de sécurité et de justice", comme objectif de l'UE. Les organisations européennes vont alors proliférer, les programmes d'action vont se multiplier, des bases de données vont se déployer, une importante activité normative au sein du Conseil des ministres va se développer.

Parallèlement, des dynamiques sont à l'œuvre qui, peu à peu, ont raison des difficultés d'"européanisation" de politiques liées à la souveraineté nationale : mobilisations professionnelles de magistrats et de policiers, effet accélérateur des crises (comme les attentats du 11 septembre 2001), opinion publique très favorable à plus d'intégration européenne dans ces domaines précipitent la prise de décision en matière d'instruments de coopération.

Mais des difficultés demeurent, comme la diversité des droits pénaux nationaux que les gouvernements sont peu enclins à modifier ou la logique de compétition qui continue à prévaloir dans les relations entre les différents organes de coopération. Par ailleurs, la question subsiste de savoir, entre sécurité et liberté, ce que produit l'Europe, en particulier depuis que s'amplifie la menace terroriste.

J. De Maillard, A. Wyvekens, La Documentation Française, Problèmes politiques et sociaux, L'Europe de la sécurité intérieure ,n.945, février 2008.



Thomas Fromentin,
Stéphanie Wojcik

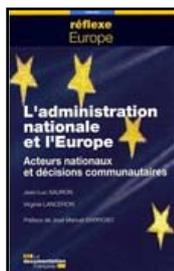
**Le profane en politique, compétences et
engagements du citoyen**

La « parole profane », la « compétence du profane », « l'expert et le profane » sont des expressions qui ont récemment fait leur apparition dans le champ des sciences sociales. Les institutions publiques, les organisations politico-administratives, les médias s'ouvrent, de plus en plus fréquemment, aux « profanes » désignés formellement sous les vocables d'usagers, d'habitants, de citoyens. Sollicitée par les acteurs habituels du débat public, cette expression des « profanes » peut-elle être appréhendée comme une démocratisation des institutions ou ne constitue-t-elle qu'un avatar supplémentaire de la domination politique ? Sur quels registres argumentatifs, savoirs ou expertises, les « profanes » s'appuient-ils face aux professionnels de la politique et aux experts ? Quels effets ces prises de parole ont-elles sur la décision publique ?

Cet ouvrage collectif s'interroge sur les transformations contemporaines de la démocratie, liées notamment à la multiplication de dispositifs participatifs, témoignant d'une certaine reconnaissance des compétences que peuvent mobiliser les citoyens lorsqu'ils s'expriment sur la conduite des affaires publiques. Assiste-t-on, alors, à la naissance d'espaces publics éclatés où s'épanouiraient de nouveaux modes de légitimation politique et qui configureraient de nouveaux modes de production de la décision publique ?

Une quinzaine de chercheurs, en provenance d'horizons disciplinaires variés (science politique, sociologie, droit, histoire...), livre ici leurs analyses de ces nouveaux modes de prise de parole citoyenne et de leurs effets en termes de déplacement des frontières traditionnelles entre le savoir et l'ignorance en politique.

T. Fromentin, S. Wojcik, l'Harmattan, logiques politiques, 2008, 315 p.



Virginie Lanceron
en collaboration avec **Jean-Louis Sauron**

L'administration nationale et l'Europe

Science à la fois ancienne et nouvelle, la science administrative a connu une histoire tourmentée. Après avoir retracé les grandes lignes de cette évolution, l'ouvrage entend construire une grille d'analyse du phénomène administratif d'application très générale. La science administrative est ainsi

conçue comme :

- une science sociale à part entière ;
- une science conçue comme une « science carrefour », fondée sur l'interdisciplinarité ;
- une science optant résolument pour une approche comparative ;
- une science prenant en compte le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'administration ;
- une science perçue comme indissociable de la science politique ;
- une science qui implique une prise de vue globale sur la logique de structuration et la dynamique d'évolution des sociétés.

Ainsi conçue, la science administrative est entendue comme une porte d'entrée pour parvenir à une connaissance plus approfondie de la réalité sociale et politique

4ème édition, Paris, PUF, coll. themis droit, 2008, 628p.



Malik Boumédiène

Le droit en action sociale

Comme la sociologie ou encore la psychologie, le droit tient une place importante en travail social. Ces 13 Maxi-fiches couvrent toutes les connaissances essentielles devant être acquises par les travailleurs sociaux durant leur formation. Ce sont ces questions juridiques qu'ils retrouvent dans leur pratique en fonction du public avec lequel ils sont amenés à travailler :

- la liberté d'association, les droits des usagers, le droit des étrangers, l'interruption volontaire de grossesse ;
- les droits de la personne handicapée, l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- la protection de l'enfance, la délinquance des mineurs
- le mariage, le divorce ;
- le revenu minimum d'insertion, la couverture maladie universelle et le droit de la Sécurité sociale.

Dunod, coll. Maxi fiches, 2008, 154 p.



Jacques Chevallier

Le Service public, 7ème édition

La notion de service public, en France, a servi de base à la construction d'un État, prenant en charge la satisfaction des besoins collectifs et érigé en instrument privilégié d'intégration sociale. Nulle part ailleurs, elle n'a été élevée à la hauteur d'un véritable mythe, d'une de ces images fondatrices sur lesquelles prend appui l'identité collective. Si cette conception a été fortement ébranlée au cours des dernières années par la dérégulation libérale, le service public n'en est pas devenu pour autant un concept vide. Cet ouvrage en analyse la teneur, de la simple référence idéologique à sa dimension juridique, et aux effets de droit qu'elle produit

PUF, Que sais-je?, 7ème ed., 2008, 128 p.

Jacques Caillosse

La constitution imaginaire de l'administration



Cet ouvrage entend analyser le mode opératoire propre à un droit émergent, de l'administration et de l'action publique. Une telle préoccupation le conduit logiquement à valoriser ce qui, dans ce droit, procède et participe tout à la fois du "champ politique". C'est que la substance, mieux, l'identité du "droit administratif" ne se limite pas à

cette technologie si singulière qu'il met en œuvre pour mieux certifier son insensibilité politique. Cette réduction ne manque d'ailleurs pas de bons arguments : elle en arrive même à se faire totalement oublier ! Encore faut-il en mesurer les implications. Avec elle, se justifie l'occultation d'une des grandes fonctions édifiantes du droit administratif : tout ce qui est désigné dans ce livre par l'expression de constitution imaginaire de l'administration.

Le droit dont il est ici question entretient avec l'action publique, sa construction, sa mise en œuvre et ses contrôles, des relations de proximité nécessaire. Il met à sa disposition l'ensemble des ressources de la représentation : images et métaphores, fictions et autres récits. C'est tout ce travail de narration et en mise en scène juridique de l'action publique, qui est la raison d'être de ce livre.

En donnant à voir le changement d'imaginaire juridique dont s'accompagne l'actuelle surdétermination économique du droit, l'ouvrage en vient à questionner les grandes figures imposées de l'enseignement du droit administratif : n'est-on pas désormais condamné à faire usage d'une fausse identité - celle du "droit administratif" - pour mieux faire croire à une rassurante continuité disciplinaire ? Les choses auxquelles nous renvoient aujourd'hui les mots de "droit administratif" n'appartiennent-elles pas déjà à une histoire que ces derniers ne peuvent plus vraiment saisir ?

PUF, les voies du droit, Paris, 2008, 421 p

Jacques Chevallier

L'Etat postmoderne, 3ème édition



Tout se passe comme si les sociétés contemporaines connaissaient, en début de ce XXIe siècle, une transformation profonde de leurs principes d'organisation.

Il semble qu'on soit entré dans un âge nouveau, dans lequel l'architecture sociale tout entière est en passe d'être redéfinie, au prix de fortes secousses :

la société "moderne", dont les contours ont été tracés en occident avant d'être diffusée à l'échelle planétaire, tend à faire place à une société nouvelle qui, si elle s'enracine dans la modernité, n'en présente pas moins des caractéristiques différentes, donc "post-moderne".

Les changements qui affectent l'État ne sont qu'un des aspects de cette mutation et, en tant que tels, indissociables des mouvements de fond qui agitent le social. L'entrée de l'État dans l'âge de la post-modernité se traduit par la remise en cause des attributs classiques qui étaient les siens, sans qu'il soit possible pour autant de tracer les contours d'un autre modèle étatique : l'État post-moderne est un État dont les traits restent marqués par l'incertitude, la complexité, l'indétermination.

Pour l'analyser, il est seulement possible de dégager un certain nombre d'aspects qui sont la marque, l'indice, le signe tangible de cette indétermination nouvelle : la reconfiguration des appareils d'État (chapitre 1) et les transformations corrélatives dans la conception du droit (chapitre 2), recouvrent ainsi un mouvement plus profond de redéfinition du lien politique (chapitre 3).

LGDJ, coll. droit et société, 3ème ed., 2008, 266p.

Danièle Bourcier



DE LA SÉRENDIPITÉ, Leçons de l'inattendu

Sérendipité... vous ne connaissez pas encore ce mot ? C'est le don de faire des trouvailles, de trouver ce qu'on ne cherche pas, dans la science, la technique, l'art, la politique, le droit. Ce sont des découvertes, des inventions et des créations "accidentelles". Un cas de sérendipité, par définition, est une observation surprenante suivie d'une explication juste. Ce mot imprononçable, forgé par Horace Walpole en 1754 et utilisé d'abord par des bibliomanes, a été importé par les sciences exactes, puis par les sciences sociales et le monde de la décision. Ce livre décrit la théorie, la pratique, des types et des cas de sérendipité : chaque cas est une idée forte, une leçon d'interprétation de l'inattendu, comme la radioactivité naturelle ou

l'effet pervers d'une loi. Il rend compte de la part du hasard comme source d'improvisation dans la genèse des idées et l'histoire des hommes. Pek van Andel, chercheur en sciences médicales à l'Université de Groningue et Danièle Bourcier, directrice de recherche au CNRS en sciences sociales, explorent la sérendipité dans tous les domaines. Cet ouvrage, illustré et documenté, s'adresse à tout créateur, innovateur, lecteur curieux. Et bien sûr, parce que ce sujet est didactique et drôle, aux enseignants et aux chercheurs, qui s'y reconnaîtront.

L'Act Mem, coll. libres sciences, à paraître 2008

Nouvelles de l'équipe

Le Prix Francis Durieux a été decerné à M. **Bernard MALIGNER** par l'Académie des sciences morales et politiques pour son ouvrage *Droit électoral*. La cérémonie de remise a eu lieu le 17 novembre 2008, au cours de la séance annuelle de rentrée de l'académie.

- **Vida AZIMI**, a été promue chevalier dans l'ordre national du Mérite

Ont rejoint le CERSA le 1er septembre 2008

Yves SUREL est professeur des universités en science politique à l'Université de Paris 2 depuis septembre 2008. Il enseigne également à Sciences Po Paris et à l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine (IHEAL).



Spécialiste de l'analyse des politiques publiques et de politique comparée, il est responsable du groupe « Politiques publiques » de l'Association Française de Science Politique (AFSP) et membre du conseil de cette même association. Membre des comités de rédaction des revues *Politique européenne* et *Revue Internationale de Politique Comparée*, il est directeur de la collection « Logiques politiques » chez L'Harmattan.

Parmi ses principales publications : en co-direction avec Bruno Palier, *L'Europe en action*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; avec Yves Mény, *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 2004 ; en co-direction avec Yves Mény, *Democracies and The Populist Challenge*, London, Palgrave, 2002 ; avec Pierre Muller, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien (coll. Clefs), 1998 ; *L'État et le livre*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Research Fellow à l'Institut Universitaire Européen de Florence (1996-1998), il a également été professeur invité au Colegio de Mexico, à l'Université du Caire et à l'Université Externado de Bogota. Ses travaux portent principalement sur les politiques publiques en Europe et sur l'analyse comparative du leadership politique dans les politiques publiques.

Olivier RENAUDIE a été nommé de maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas Paris II en septembre 2008. Il a soutenu en mai 2007 une thèse de doctorat en droit public sur « La préfecture de police », thèse qui est actuellement en cours de publication. Ses liens avec le CERSA ne datent pas d'hier, notamment parce qu'il y a coanimé le séminaire doctorants de 2004 à 2008.



Ses domaines privilégiés de recherche sont le droit de la police administrative, le droit des collectivités territoriales et la citoyenneté.

Il est l'auteur d'un ouvrage sur *La police est les alternances politiques* (éd. Panthéon-Assas, 1999) et a participé à la rédaction d'un ouvrage sur *Le citoyen et son administration* (Imprimerie nationale, 2000). Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs articles sur la police et la sécurité, notamment « La construction politique des enjeux de sécurité : l'exemple de Paris » in Jérôme Ferret et Christian Mouhanna, dir., *Peurs sur les villes* (PUF, 2005).

Il enseigne le droit constitutionnel, le droit de la fonction publique, le droit des services publics et la science administrative à l'Université Paris II.

Rejoindront le CERSA au 1er janvier 2009



Malik BOUMEDIENNE est maître de conférences en Droit public à l'Université de Toulouse 2. Il a soutenu une thèse en droit public en 2003 (Université de Nice) sur *la place de la loi et du contrat dans la garantie du droit à la protection sociale de 1945 à nos jours*.

Ses différents thèmes de recherches sont "les mutations dans l'ordre constitutionnel, administratif et social", "la protection des droits fondamentaux" et "le droit de la protection sociale"

Il est l'auteur de *le droit en action sociale*, aux éditions Dunod, 2008. Il a également collaboré à la rédaction de l'ouvrage de Professeur Robert Charvin, *Droit de la protection sociale* Paris, L'Harmattan, 2007.

Geneviève KOUBI est professeur à l'Université Paris 8-St Denis



Ses principaux thèmes de recherche sont

- Droits de l'homme et systèmes de droit républicains
- Droit public des technologies de l'information et de la communication
- Sciences du texte et actes administratifs

Par ailleurs, elle est Co-directeur de la collection Droits, Territoires, Cultures aux éditions Bruylant. Membre du comité éditorial de la collection *Droit et technologie*, Romillat et membre du Comité de rédaction des revues *Droit et cultures* et *Actuel Marx*

Renaud DORANDEU



Professeur en science politique
Université Paris IX

Géraldine MUHLMANN



Professeur en science politique
Université Paris II

Nicole de MONTRICHER, Chargée de Recherches au CNRS, qui faisait partie de l'équipe depuis 2001, est partie à la retraite.

Entrée au CNRS en 1971, Nicole avait été rattachée à des équipes de recherche diverses, en liaison avec l'évolution de ses centres d'intérêt scientifique, et amenée à sortir à plusieurs reprises du CNRS pour exercer d'importantes responsabilités administratives (Ministère de l'Éducation puis de la Recherche, Conseil constitutionnel, Ambassade de France à Washington...). Ayant travaillé sur des objets divers, Nicole compte parmi les meilleurs spécialistes français d'administration comparée : les responsabilités qu'elle a exercées au cours des dernières années dans le groupe sur la Gouvernance (SOG) de l'Association internationale de science politique montrent assez dans quelle estime ses travaux sont tenus à l'étranger.

Depuis qu'elle avait intégré le CERSA en 2001, Nicole était devenue, par son implication permanente dans les activités collectives, par son calme, sa mesure, sa pondération mais aussi par sa sensibilité et son sens des rapports humains un des éléments fédérateurs et un des piliers de l'équipe. Son départ est donc pour le CERSA une lourde perte, même si les liens d'estime et d'amitié qu'elle a tissés au cours de ces années, bien évidemment, subsisteront, aussi forts et intenses qu'auparavant.

Informations pratiques

Nous contacter

site <http://www.cersa.cnrs.fr>

contact@cersa.cnrs.fr

tel: 01 42 34 58 80

fax: 01 42 34 58 81

Horaires d'ouverture

9h30-12h30 / 14h00-17h00

Les ressources documentaires

Centre de documentation

Ouvertures du centre de documentation

Lundi-Mardi-Jeudi: 9h-12h30/ 13h30-18h

Mercredi-Vendredi 9h-12h30/ 13h30-16h30

Contact :Hae-Ok Puyn

01 42 34 58 83

Base Administratif

Contact : Frédérique Claveau

01 42 34 58 85



Ligne 10 - Station Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité

Ligne 4 - Station Saint-Michel



Lignes B & C - Station Notre Dame-Saint Michel



Lignes 38 - 21- 27 -85 - Arrêt Les Ecoles

Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France

Lignes 24 – 63 – 86 – 87 - Arrêt Dante/Collège de France



Lettre d'information

Directeur de la publication : Jacques Chevallier

Réalisation : Joëlle Blériot - Sophie Dellatana